

Séance du Conseil des EPF des 27 et 28 septembre 2017

## Augmentation des taxes d'études à l'ETH Zurich et à l'EPFL

**Lors de sa séance des 27 et 28 septembre 2017, le Conseil des EPF s'est déclaré favorable à une augmentation des taxes d'études dans les deux EPF. Cette hausse, dont l'introduction devrait intervenir progressivement sur une période de deux ans à partir du semestre d'automne 2019, entraînerait une augmentation des taxes d'études annuelles de 500 CHF en tout. La prochaine étape consistera pour le Conseil des EPF à ouvrir une procédure de consultation dans le Domaine des EPF, ainsi qu'une consultation des offices. Par ailleurs, le Conseil des EPF a nommé M<sup>me</sup> Gabriele Mayer au sein de la direction de l'Eawag, l'institut de recherche sur l'eau du Domaine des EPF.**

Berne, le 28 septembre 2017 – Le Conseil des EPF projette d'augmenter les taxes d'études perçues par l'ETH Zurich et l'EPFL. A compter de l'année académique 2019/2020, les taxes d'études annuelles augmenteront progressivement sur deux ans de 500 CHF en tout et passeront de 1160 CHF aujourd'hui à 1660 CHF en 2020. L'ETH Zurich et l'EPFL offrent une formation de la plus grande qualité. Le fait qu'elles se concentrent sur des disciplines dédiées aux technologies et aux sciences naturelles implique qu'elles proposent presque exclusivement des cursus coûteux. Les jeunes diplômés d'une EPF se voient pour leur part ouvrir d'excellentes perspectives de carrière. Comparées aux taxes perçues par les autres hautes écoles du pays, celles demandées par l'ETH Zurich et l'EPFL se situent actuellement dans le tiers inférieur de la fourchette helvétique. Concernant la Suisse alémanique, c'est même l'ETH Zurich qui propose les taxes d'études les moins élevées.

Il est question du relèvement des taxes d'études depuis quelques années. La dernière augmentation en date, qui remonte à 2004, a uniquement consisté en une adaptation au renchérissement. Le Conseil des EPF a formulé dès mars 2016 son intention de relever ces taxes. Il considère la hausse envisagée de 500 CHF comme modérée et socialement supportable. Les deux EPF prévoient différentes mesures de soutien pour garantir à tous l'accès à leurs filières d'études. Après avoir pris sa décision de principe aujourd'hui, le Conseil des EPF lancera une procédure de consultation interne au Domaine des EPF ainsi qu'une consultation des offices à l'échelle fédérale. La décision définitive sera vraisemblablement prise au printemps 2018, après évaluation des résultats des procédures de consultation. La mise en œuvre se fera en deux temps à compter du semestre d'automne 2019.

### Investissements dans l'enseignement

Les deux EPF investiront les recettes supplémentaires générées par la hausse des taxes d'études en majeure partie dans l'enseignement afin d'en améliorer encore la qualité. L'économie suisse a grand besoin de diplômés en sciences de l'ingénieur et en sciences naturelles. Le nombre d'étudiants dans les deux EPF a progressé de quelque 60% durant la dernière décennie, ce qui est largement supérieur aux fonds investis par la Confédération dans le Domaine des EPF. Cette évolution, qui peut être qualifiée de positive, contraint toutefois les deux EPF à relever des défis de taille. Tandis que les ressources financières s'amenuisent et que les effectifs estudiantins continuent d'augmenter, le Domaine des EPF a impérativement besoin de fonds supplémentaires pour garantir un bon taux d'encadrement et fournir les infrastructures nécessaires. Dans le même temps, les deux EPF déploient des efforts notables pour continuer à optimiser l'enseignement et intégrer de nouvelles technologies dans leur offre de formation, à l'instar des cours en ligne, des MOOC et des *Flipped Classrooms*.

### Augmentation modérée et socialement supportable, avec mesures de soutien aux étudiants

Le Conseil des EPF insiste sur le fait que l'augmentation envisagée des taxes d'études sera modérée et que sa mise en œuvre sera socialement supportable. En s'acquittant de 40 CHF supplémentaires par mois environ, les étudiants des deux EPF contribueront ainsi à leurs frais de formation à raison d'un total de 9000 CHF environ à la fin de leurs études (généralement d'une durée de cinq ans), une somme très

modeste si on la compare à l'ensemble des coûts effectifs des études. Les jeunes diplômés des EPF ont par ailleurs d'excellentes perspectives d'emploi et de salaire.

Des mesures de soutien aux étudiants sont prévues afin que chacun ait la possibilité de financer des études dans une EPF. Il s'agit notamment de l'augmentation du fonds pour les bourses et d'autres mesures qui permettront d'éviter les cas de rigueur. Les étudiants porteurs d'un certificat de fin d'études étranger continueront de payer un montant identique à ceux détenteurs d'un certificat de fin d'études suisse. Cela fait partie des valeurs défendues par le Domaine des EPF, qui considère l'ouverture à l'international comme l'une des clés de son succès.

En relevant leurs taxes d'études annuelles à 1660 CHF, les deux EPF se placent derrière l'Université de la Suisse italienne (4000 CHF), l'Université de Saint-Gall (2852 CHF) ainsi que l'Université de Bâle (1700 CHF) et devancent de peu les universités de Lucerne (1620 CHF), Berne (1568 CHF) et Zurich (1548 CHF). Pour rappel, la plupart des formations proposées dans les écoles supérieures sont sensiblement plus coûteuses.

### **Nomination de M<sup>me</sup> Gabriele Mayer au sein de la direction de l'Eawag**

Durant sa séance des 27 et 28 septembre 2017, le Conseil des EPF a nommé M<sup>me</sup> Gabriele Mayer au sein de la direction de l'Eawag, l'institut de recherche sur l'eau du Domaine des EPF. Dans ses nouvelles fonctions, M<sup>me</sup> Mayer fera profiter le management de l'Eawag de son expertise concernant en particulier la compliance, le gouvernement d'entreprise et l'administration. M<sup>me</sup> Mayer est entrée à l'Eawag en 2007 en tant que responsable Personnel et finances.

### **Renseignements**

Gian-Andri Casutt, responsable de la communication  
Téléphone +41 (0) 44 632 20 03  
Mobile +41 (0) 79 636 94 64  
[gian.casutt@ethrat.ch](mailto:gian.casutt@ethrat.ch)

---

Conseil des EPF, Häldeliweg 15, CH-8092 Zurich, [www.cepf.ch](http://www.cepf.ch)

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.